



Résiliation bbox Bouygues

Par Flonette

Bonjour,

j'ai résilié avant le terme d'un an mon abonnement à la bbox de Bouygues pour le motif "indisponibilité de leurs services pendant plus de 30 jours" donc pour non-respect de leurs obligations.

Cette résiliation avant terme est d'après ce que j'ai lu, complètement légale et le fournisseur n'a pas le droit de s'y opposer. J'ai donc arrêté les prélèvements, refusé les frais de clôture et j'ai retourné le matériel par la poste à la société.

Malgré tout ils me relancent et me menacent de me poursuite en contentieux (message sur mon répondeur téléphonique uniquement pour l'instant).

Que dois-je faire ?

Merci de votre retour.

Florence

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les services étaient-ils vraiment indisponibles ? La plupart des FAI vous fournissent un moyen alternatif de vous connecter via le réseau mobile...